

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°33-2024-004

PUBLIÉ LE 8 JANVIER 2024

Sommaire

DESDEN / SECRETARIAT GENERAL	
33-2024-01-02-00001 - DSDEN33 Arrêté de subdélégation de signature (02	
janvier 2024) (11 pages)	Page 3
DIR ATLANTIQUE / MIMO	
33-2024-01-05-00005 - Arrêté n°2024-gir-004 du 05 janvier 2024 relatif aux	
travaux de signalisation directionnelle aux abords de la station	
« Fontbelleau Est » de la RN230????Communes de Lormont et d Artigues	
prés Bordeaux (2 pages)	Page 15
DREAL Nouvelle Aquitaine /	
33-2024-01-04-00002 - arrete subdeleg signature DREAL Gironde(33) 04 01	
2024 (8 pages)	Page 18
PREFECTURE DE LA GIRONDE / DCL - BEAG	
33-2024-01-05-00004 - Arrêté fixant la liste des candidats à l'occasion des	
deux tours de scrutin de l'élection municipale partielle intégrale des 21 et	
28 janvier 2024 à GRAYAN-et-L'HÔPITAL 33590 (3 pages)	Page 27

DESDEN

33-2024-01-02-00001

DSDEN33 Arrêté de subdélégation de signature (02 janvier 2024)

ARRETE

Portant subdélégation de signature de la Directrice Académique, Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Gironde

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le code de l'Éducation ;

Vu l'arrêté du 12 avril 1988 modifié portant délégation permanente de pouvoir aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des instituteurs ;

Vu l'arrêté du 28 août 1990 modifié portant délégation permanente de pouvoirs aux directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, pour recruter des intervenants pour l'enseignement des langues à l'école ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie et aux directeurs des services de l'éducation nationale, en matière de recrutement et de gestion de certains agents non titulaires des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu le décret du 24 juillet 2019 nommant Madame Anne BISAGNI-FAURE, rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités ;

Vu le décret du 19 octobre 2021 portant nomination de Madame Marie-Christine HEBRARD, dans les fonctions de directrice académique des services de l'éducation nationale de la Gironde ;

Vu l'arrêté de délégation de signature de Madame la rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités, en date du 24 février 2023 à Madame Marie-Christine HEBRARD, inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Gironde, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les décisions prises dans les domaines mentionnés aux articles 1, 2 et 3 dudit arrêté;

Vu l'arrêté de délégation de signature de Monsieur le préfet de la Gironde en date du 30 janvier 2023 à Madame Marie-Christine HEBRARD, inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Gironde, à effet de signer tous les actes de gestion interne à sa direction-;

Vu l'arrêté de délégation de signature de Madame la préfète de la Gironde en date du 30 janvier 2023 à Madame Marie-Christine HEBRARD, inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Gironde, en vue d'assurer les fonctions d'ordonnateur secondaire délégué pour les recettes et les dépenses relatives à l'activité des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde et relevant des programmes mentionnés à l'article 1 dudit arrêté;

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté en date du 1er novembre 2023.

<u>Article 2 :</u> En son absence ou en cas d'empêchement, subdélégation de signature est accordée par Madame Marie-Christine HEBRARD, directrice académique, à l'effet de signer les actes mentionnés dans les arrêtés de délégation susvisés, à :

- Monsieur Frédéric FABRE, directeur académique adjoint ;
- Madame Anne CHRISTIE, directrice académique adjointe ;
- Madame Catherine CHABANNE, secrétaire générale-

Article 3 : De manière permanente, subdélégation de signature est accordée par Madame Marie-Christine HEBRARD aux responsables suivants pour signer les documents qui figurent dans le tableau joint :

1/ Services de la DSDEN

Mme Sibel Beaulaton, infirmière conseillère technique adjointe

Mme Christine Bouchet, cheffe de division DOS2

Mme Catherine Chabanne, secrétaire générale

Mme Charlotte Chellé, coordonnatrice du pôle « Jeunesse et Engagement » - SDJES

Mme Anne Christie, directrice académique adjointe

M. Paul Crusson, chef de division DIPER

M. Thierry D'Angelo, chef du SDJES

M. Frédéric Fabre, directeur académique adjoint

Mme Marie-Laure Lasmi, infirmière conseillère technique

Mme Caroline Lauzeral, coordonnatrice du pôle « Vie Associative » - SDJES

Mme Ingrid Le-Corquillé, cheffe de division DOS1

M. Laurent Léry, chef de division DIVEL

M. Cédric Martinez, coordinateur du pôle « Sports » - SDJES

Mme Lynda Meguenine, inspectrice de l'Education Nationale chargée de l'Information et de l'Orientation

M. Christophe Méot, inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique chargée du 1er degré

Mme Stéphanie Oddoux, cheffe de division DGIP

Mme Audrey Perry, cheffe de projet SNU

Mme Séverine Thévenot, adjointe de la Secrétaire Générale, cheffe de division DAG

2/ Inspecteurs de l'Education Nationale, chargés de circonscription du 1er degré

M. Thierry Bédouret, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Libourne I Mme Anne-Marie Bézian-Morisset, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Sud-Médoc

Mme Béatrice Birou, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription d'Arcachon Sud

Mme Isabelle Bonnet, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Saint-Médard-en-Jalles

Mme Nancy Brotherson, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Saint-André-de-Cubzac M. Emmanuel Ducros, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Lormont

Mme Emilie Duprat, Inspectrice de l'Education Nationale ASH

Mme Marie-Laure Gabarroche, Inspectrice de l'Education Nationale ASH

Mme Catherine Garrique, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Libourne II

M. Stéphane Gay, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription d'Entre-Deux-Mers

M. Sébastien Gréco, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Lesparre

Mme Marianne Hache, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Blaye

Mme Fabienne Helbig, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Gradignan

Mme Anne Kubek, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Bordeaux-Bouscat

Mme Bénédicte Lief, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Pessac

Mme Caroline Marquette, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription d'Arcachon Sud

M. Joan Mathé, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Bordeaux-Mérignac

Mme Nathalie Noël, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Langon

M. Grégory Pauly, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de La Réole

Mme Isabelle Ramus, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription d'Arcachon Nord

M. Gilles Sacher, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Sud-Entre-Deux-Mers

M. Robert Sauvaget, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Bordeaux-Centre

M. Laurent Sicard, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Talence

Mme Céline Triolet, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Bègles-Floirac

Mme Anne-Karine Veau, Inspectrice de l'Education Nationale ASH

Mme Marianne Vialemaringe, Inspectrice de l'Education Nationale ASH

Article 4. - Chacun des chefs de division ou de bureau au sein de la DSDEN 33, ainsi que le responsable du SDJES et chacun des 3 coordonnateurs de pôle, est autorisé à signer, pour ordre, et dans le domaine administratif de gestion dont il a la compétence, les documents suivants, dès lors qu'ils ne comportent pas de décision : accusés de réception, convocations, attestations, transmissions et réponses à des demandes d'information courantes.

Article 5 : La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 02 janvier 2024

L'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de Gironde

Marie-Christine HEBRARD

-	
?	J
	3
200	1
-	_
2	2
Z <	7
_	-
	-3
_	٠.
C	V
	_
C	3
an	
#	
Etat	

SUBDELEGATION DE SIGNATURES DU DASEN	GATION DE SIGNATURES DU	_
GATION DE SIGNATURES DU	GATION DE SIGNATURES DU	~
GATION DE SIGNATURES DU	GATION DE SIGNATURES DU	:::
GATION DE SIGNATURES DU	GATION DE SIGNATURES DU	×
GATION DE SIGNATURES DU	GATION DE SIGNATURES DU	≍
GATION DE SIGNATURES	GATION DE SIGNATURES	
GATION DE SIGNATURES	GATION DE SIGNATURES	_
GATION DE SIGNATURES	GATION DE SIGNATURES	ō
GATION DE SIGN	GATION DE SIGN	=
GATION DE SIGN	GATION DE SIGN	X.
GATION DE SIGN	GATION DE SIGN	≈
GATION DE SIGN	GATION DE SIGN	≒
GATION DE SIGN	GATION DE SIGN	=
GATION DE SIGN	GATION DE SIGN	•
GATIO	GATIO	∍
GATIO	GATIO	75
GATIO	GATIO	$\underline{\mathbf{u}}$
GATIO	GATIO	S
GATIO	GATIO	ш
GATIO	GATIO	\overline{a}
GATIO	GATIO	=
SUBDELEGATIO	SUBDELEGATIO	4
SUBDELEGATI	SUBDELEGATI	o
SUBDELEGA	SUBDELEGA	=
SUBDELEG/	SUBDELEG/	-
SUBDELEC	SUBDELEC	ιñ
SUBDELL	SUBDELL	ᆲ
SUBDE	SUBDE	=
SUBD	SUBD	ш
SUB	SUB	Ω
S	S	8
S	S	3
		Š

Documents à la signature des conseillers techniques départementaux médecin et infirmières		
Documents à la signature du chef de division/chef de service	Etat de remboursement aux communes relatfa ua Service Minimum d'Accueil Contrat de prêt de matériel adapté Autorisation de circuler / d'utilisation de véhicrisation de circuler / d'utilisation de véhicrises daministratif en vue du palement de factures (prestations effectuées) Lettre d'attente matériel pour enfants handicapés	
Documents à la signature de la Sécrétaire Générale	Dérogations / Autorisations à l'obligation de loger en EPLE	
Documents à la signature de l'IEN-IO		
Documents à la signature des IEN	Conventions de stages cobservation effectués dans les écoles par des élèves scolaritées en établissement du second degré ou par des élèves scolaritées en établissement du second degré cadre de leur cursus de formation. Lettre de mission des assistants de prévention du 1er degré Conventions de fonctionnement des réseaux pédagogiques Conventions de scolarités à temps partagé conventions d'utilisation des locaux et équipements des locaux et équipements communaux Conventions coopératives ssociaires constituées en	
Documents à la signature de l'A-DASEN 1er degré	Conventions de stages Conventions de stages ecoles par des élèves scolarisés en établissement du second degré ou par des étudiants, dans le cadre de leur cursus de formation. Lettre de mission des assistants de prèvention du 1 er degré Avis relatif aux demandes de subvention DETR (Dotation en Equipements des Territoires Ruraux) Avis relatif aux demandes de subvention DETR (Dotation en Equipements des Territoires Ruraux) Ruraux) Ruraux	A
AC FF	x x x	
Documents à la signature des DAASEN	Conventions "ASH" Conventions "Action culturalle" Conventions de transfert de matériels pédagodiques d'un établissement du lar degré public vers un établissement du lar degré public (passage de l'élève en 6ème)	
CE		i i
SERVICE	DAG	,

Etat au 0 2 JAN, 2024

SUBDELEGATION DE SIGNATURES DU DASEN

											4	-				
Documents à la signature des conseillers techniques départementaux médecin et infirmières							*								1	
Documents à la signature du chef de divisionichef de service	Recouvrement des trop perçus (à l'exception de situations particulières)	Transmission des données salariales à la MDPH	Etats de paiement des heures de coordination et de synthèse Etats de paiement des heures d'activités pédagogiques complémentaires	Courrier de relance aux enseignants pour justifier d'une absence	Demande de certificat médical d'aptitude à poursuivre les fonctions au-delà de la limite d'âge		Etat mensuel des indus	Procédure de remboursement des frais de déplacement (AESH)	Attestation d'employeur destinée à l'UNEDIC, l'IRCANTEC, la CAF, le Pôle Emploi, etc)	Attestation de salaire pour paiement des indemnités journalières	Prise en charge des frais de transports	Ordre de mission à des AESH dans le cadre de sorties scolaires	Attestation service fait (accompagnement éducatif)	Arrêté de changement d'indice suite à la revalorisation du SMIC	Autorisation d'absence	
Documents à la signature de la Sécrétaire Générale	Etat de décompte de la prime spécifique d'installation	Estimation et notification de l'Indemnité de Départ.Volontaire (IDV)	Réponse aux recours contre toute décision administrative de gestion administrative et financière et à l'encontre des recouvrements de trop perçus	Réponse aux demandes de rupture conventionnelle		w w	Contrats (et avenants) AESH	Convention de mise à disposition d'AESH auprès de commune	contrat et avenant des intervenants en langues	Courriers de non-renouvellement de contrat						
Documents à la signature de l'IEN-IO																
Documents à la signature des IEN		Autorisation d'absence pour tout motif.		4 4			2 2			# 25 P					·	
Documents à la signature de l'A-DASEN 1er degré	Autorisation de cumul d'activités	Autorisation d'absence pour tout motif en cas d'arbitrage demandé		3 4				2			al a				-	
AC FF		21 D					×		,							
Documents à la signature des DAASEN							Compte rendu d'entretien professionnel "AESH"	e S								* -
SERVICE	7.4	2	Pôle Enseignants du 1er degré								S S S S S S S S S S S S S S S S S S S	AESH		-	2	
SS		¥2.1					DGIP		et.		<i>i</i> :	×			ж (8)	

\sim	J
	5
200	J
2	
< < < < < < < < < < < < < < < < < < <	C
_	7
C	
_	
3	
a	
Etat an	

SUBDELEGATION DE SIGNATURES DU DASEN

	Documents à la signature des conseillers techniques départementaux médecin et infirmières				,									ųŤ		
	Documents à la signature du chef de division/chef de service	Réponse favorable aux demandes de disponibilité / détachement, <u>après.</u> validation de la politique départementale par le Directeur Académique Signature des arrêtes collectifs.	d'arrectation (saur cas particuliers) Stage d'immersion professionnelle Accusé de réception des demandes de majoration du barème au titre du handicap	Affectation dans le cadre d'une occupation thérapeutique Attestation de diplôme	Tous les courriers concernant des Bulletin de santé valant saisine du personnels de la DSDEN33, ou affectés en circonscription et CMS Comité Médical Départemental 33 •	Attestation du Comité Médical Départemental 33 (Rectorat - intéressé(e) - DIPER 1 et 2 - IEN) *	Communication de la décision du Comité Médical Départemental 33 aux intéressés (renouvellement CLM/CLD, RDV expert,)*	Lettre de rappel aux intéressés (renouvellement CLM/CLD; rdv expert;)*	Demande de complément de dossiers et accusé de réception des dossiers *	Demande de coordonnées bancaires aux médecins / pharmaciens *	Lettre aux médecins / pharmaciens relatives à la prise en charge des frais médicaux *	Etat liquidatif des frais Accidents du Travail / de Service / Maladie Professionnelle *	Décision d'imputabilité (avis favorable) *	Saisine comission de réforme	Demande expertise Tableau récapitulatif des soins (accidents du travail / de service) *	• (sauf si concerne : Desconne administratif de la DSDEN33, an CMS ou en circonscription : signature SG - un personnel de direction : signature DASEN
	Documents à la signature de la Sécrétaire Générale			4 2	Tous les courriers concernant des personnels de la DSDEN33, ou affectés en circonscription et CMS			Tous les courriers portant sur un refus:	Refus d'imputabilité	Refus de prise en charge des frais médicaux : lettre aux médecins / pharmaciens	Réponse défavorable à une demande d'allocation temporaire d'invalidité	Recours contre tiers				
6	Documents à la signature de l'IEN-IO								y E					7		
	Documents à la signature des IEN								e (V)					,		
	Documents à la signature de l'A-DASEN 1er degré								ě			¥	n			
	AC FF		5 1					\$7	ý				8 g			
	Documents à la signature des DAASEN		3 4			42				-						
	SERVICE	OPER		DIPER2		ý ,	4 - - - -		-	DIPER3						
			v	5 p		ř.	DIPER			(e	9			y #	¥1	*

N 2 IAN 2024	- 5 to to -				_			,	* , ,	-	e e	6		es es				
Etat au	Documents à la signature du chef de division/chef de service	Attestation d'admission en pôle d'accompagnement à la persévérance scolaire (PAPS ex PRI) pour chefs d'établissement et familles	Réponse favorable à une demande d'affectation (destinée aux Chefs d'établissement / Familles)	Attestation de scolarité et réponse à une demande de visa	Réponse d'attente aux familles à une demande de dérogations pour la rentrée scolaire prochaine	Instruction dans la famille : accusé de réception et certificat de scolarité	Recherche de scolarité	Réponse d'attente aux familles à une situation de harcèlement ou problème relationnel de l'élève		1		a —	Saisine d'IEN ou de chef d'établissement : demande d'éléments de contexte suite à une plainte des parents	Réponse d'attente aux familles suite à une plainte				* *
	Documents à la signature de la Sécrétaire Générale	,				e v				0. –	-	÷	Sorties scolaires avec nuitées				o	
DU DASEN	Documents à la signature de l'IEN-10	Réponse défavorable à une demande d'affectation (destinée aux Chefs d'établissement / Familles)		e e		P.		v				,						-
SUBDELEGATION DE SIGNATURES DU DASEN	Documents à la signature des IEN	Convocation des familles aux entretiens dans le cadre de l'instruction en famille			# ## ## ## ## ## ## ## ## ## ## ## ## #	9		.45					Conventions concernant les écoles primaires, passées soit	association, et impliquant des intervenants extérieurs.		20		÷
	Documents à la signature de l'A-DASEN 1er degré					9									8			2
20	AC FF	, ×	* ×	×	×	×	×	×	×	×	××	×	×	×	×	×	× .	×
	Documents à la signature des DAASEN	Réponse défavorable à un changement d'affectation (destinée aux Chefs d'établissement / Familles)	Autorisation de poursuite de scolarité suite à une exclusion définitive	Signalement au Procureur : situations babanelisme un décolaination d'élèves ; situations particulières au regard des décisions des Juges aux Affaires Familiales Information aux familles suite à saisine du procureur.	Saisine du Procureur et information aux familles	Affectation suite à entretien CASNAV/CIO	Autorisation d'affectation d'un élève étranger, placé en famille d'accueil, dans le cadre d'un séjour linguistique	Accord pour CNED	Convocation d'une famille pour un élève "poly-exclu"	Dossier CNED Réponse de fond aux familles à une	situation de narcelement ou probleme relationnel de l'élève Notification suite aux commissions d'appel (acceptation/refus)	Refus à une demande d'autorisation exceptionnelle d'absence temporaire (autorisation à la signature du Directeur académique)	Agrément d'intervenants extérieurs	Agrément à des sites et structures pour l'accueil d'élèves en sorties scolaires avec nuitée.	Réponse de fond aux familles suite à courrier de plainte ou problème rencontré par l'élève ou la famille dans l'établissement	Convocations des membres en CDOEA	Accord pour une affectation en SEGPA/ULIS	Notification d'affectation suite aux commissions d'appel (acceptation/refus)
*	CE	ī			U	2	DIVEL 1		8	" _		5		DIVEL 2			000	·.
	SERVICE	a .			9					DIVEL								×

Docuffents als ignature des conseillers techniques départementaux médecin et infirmières	3							Signature des Contrats locaux de santé	Ordre de missions des infirmiers du départements :	 lors de l'appui aux cellules d'écoute et de soutien lors d'événements traumatisants; 	- lors des réunions et COPIL des CLS (Contrats Locaux Santé), en l'absence des Conseillers Techniques
Documents à la signature du chef de division/chef de service	Notification des moyens "accompagnement éducatir", <u>après.</u> validation du tableau de synthèse par le. Directeur Académique	Etat liquidatif des HSE "accompagnement éducait", <u>après</u> validation du tableau de synthèse par le Directeur Académique	Etat liquidatif des HSE "stage de remise à niveau", après validation du tableau de synthèse par le Directeur Académique	Etat liquidatif des HSE "langues vivantes 1er degré", après validation du tableau de synthèse par le Directeur Académique	Ordres de mission ponctuels (1er et 2nd degrés)	Etat liquidatif des HSE attribuées dans le cadre du SAPAD (1er et 2nd degrés) après validation du tableau de synthèse par le Directeur Académique	Lettre de relance aux intervenants (demande de PJ)				
Documents à la signature de la Sécrétaire Générale					, e	2 2 3 3					
Documents à la signature de l'IEN-IO									8.		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Documents à la signature des IEN											γ
Documents à la signature de l'A-DASEN 1er degré											
F		* 9				¥3				V	
Documents à la signature des DAASEN	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,						8.4	¥			
SERVICE		DOS 1 et 2	-			SAPAD				ces Infirmier, Médical et Social en faveur des élèves	
	Documents à la signature AC FF Documents à la signature AC FF Documents à la signature Documents à la signature de la Sécrétaire Générale de la Sécrétaire Générale Documents à la signature de la Sécrétaire Générale	Documents à la signature des IEN-IO de l'EN-IO de la Sécrétaire Générale de division/chef de service de l'EN-IO de la Sécrétaire Générale de division/chef de service de l'EN-IO de la Sécrétaire Générale de division/chef de service de l'A-DASEN 1 er degré des IEN des IEN-IO de la Sécrétaire Générale de division/chef de service de l'A-DASEN 1 er degré des IEN-IO de la Sécrétaire Générale de division/chef de service de l'A-DASEN 1 er degré de l'A-DASEN 1 er des IEN-IO de la Sécrétaire Générale de division/chef de service de l'A-DASEN 1 er degré de l'A-DASEN 1 er degré de l'A-DASEN 1 er des IEN-IO de la Sécrétaire Générale de division/chef de service de l'A-DASEN 1 er de l'A-DASEN 1 er des IEN-IO de la Sécrétaire Générale de division/chef de service de l'A-DASEN 1 er des IEN-IO de l'A-DASEN 1 er d	Documents à la signature des Documents à la signature des IEN Documents à la signature de l'A-DASEN 1 er degré de l'A-D	SERVICE Documents à la signature des IEN de l'A-DASEN for degre IEN de l'A-DASEN for de l'A-DASEN for degre IEN de l'A-DASEN for de l'A-DASEN for de l'A-DASEN for degre IEN de l'A-DASEN for de l'A-DA	Documents à la signature de Documents à la signature des IEN de IA-DASEN for degré de Documents à la signature de l'IEN-10 de IA-DASEN for degré de Documents à la signature de l'IEN-10 de l'A-DASEN for degré de Documents à la signature de l'IEN-10 de l'A-DASEN for degré de l'A-DASEN for degré de l'A-DASEN for degré de l'IEN-10 de l'A-DASEN for degré de synthèse par le Directeur A-cadémique de synthèse par le Directeur desdémique de l'A-DASS de l'A-DA	SERVICE Documents à la signature des Documents à la signature de la configuration des Signatures de configuration des Signatures de la configuration des Signatures de la configuration des Signatures de configuration des des Signatures des Signatures de configuration des des Signatures d	SERVICE Documents à la signature de signature de signature de signature de la signature de signature de signature de la signature de la signature de signature de la signature de la signature de la signature de signature de la signature de la signature de la signature de signature de la signature de la signature de la signature de signature de signature de signature de signature de signature de la signature de la signature de la signature de si	SERVICE Documents is a signature of the Comments in a signature of the Comments of t	SERVOE Documents is alignature and a contraction of the contraction of	SGRIVCE Documents a la signature of the figure of the figu	SERVICE Documents à la agranter de la signature de la signatur

10

EGATION DE SIGNATURES DU DASEN	
SUBDEL	

										_
SERVICE	Ж	Documents à la signature des DAASEN	AC	Documents à la signature de l'A-DASEN 1er degré	Documents à la signature des IEN	Documents à la signature de la Sécrétaire Générale	Documents à la signature du chef du SDJES	Documents à la signature du coordonnateur du pôle	Documents à la signature de la cheffe de projet SNU	
	0	Mises en demeure, injonctions Ouvertures d'enquêtes administratives	××				é : rappel ar les int des cadrants ait état	Demandes d'avis du service de protection maternelle et infantile Récépissés déclarations des organisateurs et des locaux		
8 .	Accueils collectifs de	Convocations de la formation spécialisée du CDJSVA Notifications de décisions d'interdiction on de suspansion	× ×			*	rexercice des fortatoris Courriers relatifs aux ouvertures d'enquêtes administratives	Accord pour déroger aux règles d'encadrement Rappel de la réglementation		
	mineurs	Autorisations de fonctionnement dérogatoire notamment les accueils multi-sites	× 4			,	Autorisation de décisions de dérogation provisoires aux no conditions de direction des séjours de vacances et accueil de la condition de de de de couleire de la condition de de de la couleil de la condition	Accompagnement des organisateurs, notamment sur l'organisation de formations ou de réunions : convocations et informations **		
	0	Mémoires introductifs d'instance et les mémoires en défense ou en réponse reinnature de la Dréfèle)	×		* 0 1		מים	Plan départemental des contrôles : convocations *		
	-	(Signature de la Prefete)					6	Convocations à des auditions * * exceptés ceux destinés aux élus		
	×	Contrats de recrutement	×					Courriers d'information, d'invitation à des		$\overline{}$
P G		Signature des devis	××		2	3		reunions • exceptés ceux destinés aux élus	SNU : contrats d'engagement	
	÷	Courriers notifiant un engagement financier	: ×						8 8	
Dôlo	Service national universel	Lettres et notes destinés aux chefs d'établissements scolaires	×	9	ę	ય				_
SDJES Jeunesse		Courriers de félicitations adressés en fin de Mission d'intérêt général (MIG)	×				Courrier aux usagers, qui peut inclure les lettres de félicitations.		a a a	
		Contrats d'engagement en Mission d'intérêt général (MIG)	×					Contrat d'engagement	e.	
2		Courriers aux partenaires associatifs	×	y II II		*	Courrier aux partenaires associatifs (sauf conflit).	·		
å	Service civique Réserve civique	Courrier de refus d'agrément en service civique (avenant à un agrément en cours ou agrément d'un organisme déjà agréé précédemment).	*				Arrêté d'agrément local "service civique" et notifications d'arrêtés d'agréments (décision individuelle favorable).	Courriers d'information, d'invitation à des réunions * * exceptés ceux destinés aux élus		
1	Elasinus	Mises en demeure	×					* 1 8	8.	
,		Conventions	×				Courriers aux partenaires *	Courriers d'information, d'invitation à des réunions *		
	Politiques éducatives	Convocation au GAD	××				*exceptés ceux destinés aux élus	* exceptés ceux destinés aux élus	8	
	X. Q.							Convocations aux jurys, certificats, attestations et diplômes*		
j.	ВАЕА						* * * * * * * * * * * * * * * * * * *	• exceptés ceux destinés aux élus	2	
8 ×1	Information des jeunes,	Courriers destinés aux élus relatifs à l'animation du réseau, et à la	×				Courriers relatifs à l'animation du réseau, et à la préparation de la labellisation.			
	jeunes	préparation de la labellisation.					* exceptés ceux destinés aux élus	7	- 3	

SUBDELEGATION DE SIGNATURES DU DASEN

Accusés réception et récépissés concernant les demandes de libre établissement ou de libre prestation de services. exceptés ceux destinés aux élus Documents à la signature du coordonnateur du pôle 0 2 JAN, 2024 Courriers d'information, d'invitation à des réunions * Courriers d'information, d'invitation à des réunions * l'invitation à des réunions * l'invitation à des réunions * Courriers d'information, d'invitation à des réunions * Attestations de stagiaires Courriers d'information, Courriers d'information, Etat au Courriers d'attribution des postes FONJEP (attribution suite à validation interne et après avis technique, décision favorable), Courrier aux usagers qui sont destinés à conseiller et à expliciter le cadre réglementaire. Courrier aux usagers qui sont destinés à conseiller et à expliciter le cadre réglementaire. Arrêtés d'agréments (décision favorable individuelle suite à instruction technique et après processus de validation, décisions défavorables) Notification d'incapacités pénales (en raison d'une condamnation pénale - article LZ12-9 du code du sport° Courrier aux partenaires (sauf conflit). Courriers d'information ou relatifs à l'instruction des dossiers. Documents à la signature du chef du SDJES Courriers relatifs aux ouvertures d'enquêtes administratives Postes FONJEP Documents à la signature de la Sécrétaire Générale Documents à la signature de l'IEN-IO Documents à la signature des IEN Documents à la signature de l'A-DASEN 1er degré H × × × × × × × × × × × × × × AC AC Décisions de refus concernant les demandes de libre établissement ou de libre prestation de service. Postes fonjep : attributions et décisions Notification des décisions d'interdiction Mémoires introductifs d'instance et les mémoires en défense ou en réponse (signature de la Préfète) dossiers soumis à la cellule départementale, ainsi qu'aux actions d'information ou de formation. Courriers relatifs au traitement des Documents à la signature des **DAASEN** Courriers d'ouverture d'enquête Courriers de rappel relatifs à la réglementation. Courriers de rappel relatifs à la Notification d'incapacité pénale Convocations de la formation spécialisée du CDJSVA Signalements au Parquet Arrêtés d'agréments, Décisions de refus. Mises en demeure Aises en demeure Mises en demeure ou de fermeture. églementation administrative de refus Développement et la accompagnement des projets d'éducation populaire interdictions d'exercer et fermetures d'établissements Dispositif Sesame Educateurs sportifs, cartes professionnelles Enquêtes administratives, Prévention des violences, incivilités, et discriminations dans le sport Contrôle des établissements d'activités physiques et sportives Agréments de jeunesse et d'éducation populaire SERVICE Pôle Jeunesse Pôle Sport SDJES

- I	
~	
=	
7.07	
_:	
-	
JAN.	
_	
•	
S	
at au	
Ħ	

URES DU DASEN
RES DU
DE SIGNAT
LEGATION
SUBDE

Commence à la gignature de Documenta à la gignature de La Commence de Documenta de la gignature de La Commence de La Comm				-				*			
Connectations de frantemente de frantemente de frantemente de frantemente de france en formation aux partemères et de frantemente de france en formation aux partemères de dépoir de la sous commission departementale des frantemente de frantemente	2 1 2	Documents à la signature des DAASEN		<u>_</u>	Documents à la signature de l'A-DASEN 1er degré	Documents à la signature des IEN	Documents à la signature de l'IEN-IO	Documents à la signature de la Sécrétaire Générale	Documents à la signature du chef du SDJES	Documents à la signature du coordonnateur du pôle	
A Appella and Morphis and Morp		Convocations de l'instance départementale du sport santé		×	: *	9			,	al .	
Actes relatifie à la réunion de la sous commission départementale des enclaires à la réunion de la sous commission départementale des enclaires sportives. Actes relatifie à la réunion de la sous commission départementale des enclaires sportives. Artélies d'approbation	loppeme santé, di pour tou	Appais à projets de l'Agence nationale ent du su sport (ANS): 1u - courriers d'information des dossiers. Courriers d'information relatifs au soort		×		• .			Courriers d'information aux partenaires et de diffusion * exceptés ceux destinés aux élus		
Arreites sportives. Arreites d'approbation	Homologation enceintes sportives.								Actes relatifs à la réunion de la sous commission départementale des enceintes sportives.	Courriers d'information, d'invitation à des réunions	
Arrêtés d'approbation Accusé réception, récéptissé de dépoit des dossiers Arrêtés d'approbation Décisions de refus. Convocations à la Commission X Convocations à la Commission X Arrêtés d'agréments.	ndes de ement pements ce nation	ale	2	×		F /		- 10		* exceptés ceux destinés aux élus	
Arrêtés d'approbation X Arrêtés d'approbation X Decisions de refus. X Convocations à la Commission X Convocations à la Commission X Convocations à la Commission X Arrêtés d'agréments.	obation de	Jes					· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		Accusé réception, récépissé de dépôt des dossiers		
Décisions de refus. X Arrêtés d'agriéments. Convocations à la Commission Adjeartementale X Arrêtés d'agriéments.	entions e ociétés ves et le: ciations	<u>e</u>		×		e e			Courriers de demande de pièces complémentaires, de demande d'avis *	6 20 - 2	
Décisions de reflus. X Arrêtés d'agréments. Convocations à la Commission Adepartementale X	ives.					X	a a		* exceptés ceux destinés aux élus	*	
Convocations à la Commission X départementale	Agréments Sport	Décisions de refus.		×					Arrētés d'agréments.		
Convocations a la Commission X départementale X	ailles de k		-	,						Courriers d'information, d'invitation à des réunions *	
	sports, et de l'engagement associatif			×						* exceptés ceux destinés aux élus	

SUBDELEGATION DE SIGNATURES DU DASEN

	,									
	SERVICE	, ,	Documents à la signature des DAASEN	AC FF	Documents à la signature de l'A-DASEN 1er degré	Documents à la signature des IEN	Documents à la signature de l'IEN-IO	Documents à la signature de la Sécrétaire Générale	Documents à la signature du chef du SDJES	Documents à la signature du coordonnateur du pôle
			Arrêtés autorisant des associations et les fondations reconnues d'utilité publique à procéder aux opérations suivantes : rempunis, achaits et allénations immobilières (excepté pour La Maison de Santé protestante de Bordeaux Bagatelle)	× 1					Arrêtés autorisant des associations et les fondations recommes d'utilité publique à procéder aux opérations suivantes : emprunts, achats et allénations immobilières (excepté pour La Maison de Sanlé protestante de Bordeaux Bagatelle).	Récépissés générés par le greffe des associations de l'arrondissement de Bordeaux pour les créations, modifications et dissolutions, pour lesquels la signature est dématérialisée
, t'.		Greffe des associations	Arrètes autorisant les congrégations religieuses et associations cultuelles à procéder aux opérations suivantes : empurnis, achaits et aliénations immobulières, au recomaissance de la qualifié cultuelle.	×					Arrêtes autorisant les congrégations religieuses et associations cultuelles à procéder aux opérations suivantes : empuruts, achals et aliénations immobilières.	Accusés de réception et courriers dans le cadre de l'instruction pour la reconnaissance de la qualité cultuelle
	2	Associations et fondations reconnues d'utilité publique	Courriers rappelant aux associations et les fondations recomues d'utilité publique, leurs obligations	×					Courriers rappelant aux associations et les fondations reconnues d'utilité publique, leurs obligations.	
SDJES V	Vie Associative	Associations cultuelles, congrégations religieuses	Rescrits administratifs en vue de la reconnaissance de la qualité cultuelle Rescrits administratifs pour donner la capacité juridique à des associations à recevoir des libéralités (donations, legs)	× ×						Accusés de réception à des demandes pour donner la capacité jurtique à des associations à recevoir des libéralités (donations, legs)
			Courriers de refus d'une demande provenant d'associations ou fondations reconnues d'utilité publiques à procéder aux opérations suivantes: emprunts, achats et aliénations immobilières	×			* .			
	è	, '	Courrier de refus d'une demande provenant de congrégations religieuses et associations cultuelles à procéder aux opérations suivantes : emprunts, achats et aliénations immobilières.	×						
			Courriers de refus de donner la capacité juridique à des associations à recevoir des libéralités (donations, legs).	× ,						*
- 26		Fonds de développement de la vie associative	Convocations du collège départemental	×					Courriers d'information ou d'invitation aux usagers	

14

DIR ATLANTIQUE

33-2024-01-05-00005

Arrêté n°2024-gir-004 du 05 janvier 2024 relatif aux travaux de signalisation directionnelle aux abords de la station « Fontbelleau Est » de la RN230

Communes de Lormont et d'Artigues prés Bordeaux



Direction interdépartementale des routes Atlantique

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté n°2024-gir-004 du

0 5 JAN. 2024

relatif aux travaux de signalisation directionnelle aux abords de la station « Fontbelleau Est » de la RN230

Communes de Lormont et d'Artigues prés Bordeaux .

Le préfet de la Gironde Officier de la légion d'honneur Officier de l'ordre national du mérite

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière :

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes et les arrêtés qui l'ont modifié :

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée ;

Vu le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 modifié portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Étienne Guyot préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté de monsieur le préfet de la Gironde du 2 février 2023 portant délégation de signature à monsieur le directeur interdépartemental des routes Atlantique ;

Vu l'arrêté n°2023-33-09 du 28 septembre 2023 portant subdélégation de signature par monsieur François Duquesne, en matière de gestion et de police de la conservation du domaine public routier, de police de la circulation routière, et en matière de contentieux et de représentation devant les juridictions ;

Vu la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national;

Vu le dossier d'exploitation ;

Vu la demande de la société CENTAURE SYSTEMS, en date du 29 novembre 2023;

Vu l'avis favorable du 15 décembre 2023 de monsieur le commandant de la CRS autoroutière d'Aquitaine ;

Vu l'avis réputé favorable au 1er janvier 2024 de monsieur le président de Bordeaux Métropole ;

Vu l'avis réputé favorable au 1er janvier 2024 de monsieur le maire de la commune de Lormont ;

Vu l'avis réputé favorable au 1er janvier 2024 de monsieur le maire de la commune d'Artigues prés Bordeaux ;

Considérant qu'en raison des travaux de remplacement de la signalisation directionnelle aux abords de l'aire de service « Fontbelleau Ouest et Est » de la RN230, il convient de mettre en œuvre des mesures temporaires d'exploitation.

19 allée des Pins CS 31670 33073 BORDEAUX cedex Tel :05 56 87 74 00 Mél :district-de-gironde.dira@developpementdurable.gouv.fr

1/2

Arrête

Article 1 : afin de réaliser les travaux ci-dessous cités :

du mardi 9 janvier 2024 à 21h00 au mercredi 10 janvier 2024 à 6h00

Fermeture de la bretelle d'entrée n°1 (PR42+327) dans l'échangeur n°26 de la Rocade extérieure RN230 ;

La circulation peut être interdite sur la bretelle d'entrée n°1 de la RN230 sens extérieur dans l'échangeur n°26, sauf besoins du chantier.

Les usagers en provenance de l'avenue John Fitzgerald Kennedy sont alors déviés par la RN89 sens Bordeaux-Libourne, demi-tour à l'échangeur n°1 via l'avenue du Moulinat, l'avenue de l'Église Romane et l'avenue du Peyrou, la bretelle d'entrée de la RN 89 sens Libourne-Bordeaux, la RN89 sens Libourne-Bordeaux, la bretelle d'entrée n°2 de la RN230 sens extérieur dans l'échangeur n°26 puis la RN230 sens extérieur.

Neutralisation de la voie de droite de la rocade extérieure RN230 entre le PR 42+200 et le PR 42+510 La circulation peut être neutralisée sur la voie de droite de la RN230 entre le PR 42+200 et le PR 42+510, sauf besoin de chantier. Les usagers circulent alors sur les voies restées libres.

Article 2 : les prescriptions imposées par le présent arrêté sont signalées conformément aux dispositions de l'instruction ministérielle relative à la signalisation des routes et autoroutes précitée. La pose, la maintenance et la dépose de la signalisation temporaire nécessaire aux travaux sont assurées par la direction interdépartementale des routes Atlantique (district de Gironde – CEI de Lormont).

Article 3 : outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut être déposé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 4 :le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Gironde et affiché en mairie de Lormont et d'Artigues prés Bordeaux, par les soins de messieurs les maires.

Article 5:

Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde,
Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique de la Gironde,
Monsieur le président de Bordeaux Métropole,
Monsieur le maire de la commune d'Artigues prés Bordeaux,
Monsieur le maire de la commune de Lormont,
Monsieur le commandant de la compagnie républicaine de sécurité autoroutière d'Aquitaine,
Monsieur le directeur interdépartemental des routes Atlantique.

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Bordeaux,

Pour le préfet et par délégation, Le directeur interdépartemental des routes Atlantique

Le directeur-interdépartementa des rocce Atlantique

François DUQUESNE

19 allée des Pins CS 31670 33073 BORDEAUX cedex Tel :05 56 87 74 00 Mél :district-de-gironde.dira@developpementdurable.gouv.fr

2/2

DREAL Nouvelle Aquitaine

33-2024-01-04-00002

arrete subdeleg signature DREAL Gironde(33) 04 01 2024

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle - Aquitaine

DÉCISION subdélégation de signature aux agents de la DREAL Nouvelle-Aquitaine Département de la Gironde

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

VU l'article 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Etienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique du 5 novembre 2023 portant nomination de M. Vincent JECHOUX en qualité de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 23 juin 2023 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du 22 décembre 2023 du préfet de la Gironde portant délégation de signature à M. Vincent JECHOUX, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine;

DÉCIDE

ARTICLE 1: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent JECHOUX, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine, la délégation de signature qui lui a été conférée sera exercée par M. David GOUTX, directeur délégué, à l'exception des actes relatifs à sa situation personnelle.

Dans le cadre de leurs attributions respectives et par référence à l'annexe 1 ci-jointe, une subdélégation de signature permanente est donnée aux adjoints ci-après mentionnés pour les courriers de service et pour les décisions qui leur sont associés comme ci-après :

Isabelle LASMOLES : code F5
Fabien MASSON: codes A, B9, B10, C, D, E, G1

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des adjoints, chacun des autres adjoints pourra signer dans le domaine de délégation de l'adjoint absent ou empêché. Cette capacité est également donnée à Éric SIGALAS, directeur adjoint.

ARTICLE 2 : Dans le cadre de leurs attributions respectives et par référence à l'annexe 1 ci-jointe, une subdélégation de signature est donnée aux agents ci-après mentionnés pour les courriers de service et pour les décisions qui leur sont associés comme ci-après :

Pour le Service Environnement Industriel (SEI)

Louis GAGET, chef de service : codes A, B1 à B8, C, D, G1

Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef de service : codes A, B1 à B8, C, D, G1

Département sécurité industrielle

Nordine AÏT ALI, chef du département : codes A, C, G1

Cédric MONTASSIER, chef de la division risques accidentels : code A, G1 Eric MOULARD, chef de la division équipements sous pression : codes A, C, G1

Annick DE MENORVAL, cheffe de la division canalisations et coordonnatrice du pôle CANA : code C

Département risques chroniques

Christophe MARTIN, chef du département : code A, G1 Céline FANZY, adjointe au chef du département : code A, G1 Jacques GERMAIN, chargé de mission Carrières : code A3, A4

Département énergie sol et sous-sol

David SANTI, chef du département : codes B1 à B8, A, G1

Monique ALLAUX, adjointe au chef du département et cheffe de la division mines et géothermie :

codes B1 à B8, A, G1

Christophe SIMBELIE, chef de la division mines et après mines U : codes A3, A4

Pôle pilotage, réglementation et véhicules

Fabrice HERVE, chef du pôle pilotage, réglementation, véhicules : code D

Stéphanie HUGON, coordinatrice régionale véhicules : code D

Pour le Service des Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)

Pierre-Paul GABRIELLI, chef de service : codes B9, B10, E

Laëtitia NICOLAY, adjointe au chef de service : codes B9, B10, E

Département risques naturels

Agnès CHEVALIER, cheffe du département : code E1

Département ouvrages hydrauliques

Julien MORIN, chef du département : code B9, B10, E2

Chrystelle FREMAUX, adjointe au chef du département : codes B9, B10, E2

Département Hydrométrie et Prévision des Crues Gironde-Adour-Dordogne

Yan LACAZE, chef du département : code E1

Sylvain CHESNEAU, adjoint au chef du département : code E1

Département Hydrométrie et Prévision des Crues Vienne-Charente-Atlantique

Isabelle LEVAVASSEUR, cheffe du département : code E1 Pascal VILLENAVE adjoint à la cheffe du département : code E1

Pour le Service Patrimoine Naturel (SPN)

Ophélie DARSES, cheffe de service : codes F1 à F4

Bénédicte GUERINEL, adjointe à la cheffe de service : codes F1 à F4

Département appui support et transversalités

Alain MOUNIER, chef du département : codes F1 à F3

Département Biodiversité Continuité et espaces naturels

Alain VEROT, chef du département : code F1 à F2

Sophie KERLOC'H, adjointe au chef du département : code F1 à F2

Département Biodiversité, espèces et connaissance

Julien PELLETANGE, chef du département : codes F1 à F2, F4

Vincent DORDAIN, adjoint au chef du département : codes F1 à F2, F4

Maylis GUINAUDEAU, chargée de mission conservation et restauration espèces menacées et CITES : codes F1 à F2

Julie MARCINKOWSKI, chargée de mission conservation et restauration espèces menacées : code F4, uniquement pour les dérogations à but scientifique et assimilées

Département eau et ressources minérales

Claire CASTAGNEDE-IRAOLA, cheffe du département: code F3 Hervé TREHEIN, adjoint à la cheffe du département : code F3

Pour le Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL)

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service : code F5

Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service : code F5

Département aménagement, paysage et littoral

Christophe BELOT, chef du département : code F5

Bruno LIENARD, adjoint au chef de département : code F5

Pour l'unité départementale de la Gironde

Olivier PAIRAULT, chef de l'unité départementale : codes A, D (sauf D2-s et D4-s), G1

Peggy HARLE, adjointe au chef de l'unité départementale et cheffe de la cellule risques accidentels : codes A, D (sauf D2-s et D4-s), G1

Jean-Christophe COURSEAU, chef de la cellule véhicules par intérim : code D (sauf D2-s, D4-s et D5) Sabrina MOUFFLE, Thomas BERGANTZ, Stéphane DORE, techniciens véhicules : code D (sauf D2-s, D4-s et D5)

Nicolas SANCHEZ, chef de la cellule risques chroniques : codes A, D (sauf D2-s et D4-s), G1

ARTICLE 3: La présente décision abroge la décision du 5 septembre 2023 donnant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Nouvelle Aquitaine – Département de la Gironde.

ARTICLE 4: La présente décision est exécutoire à compter du lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la Gironde.

Bordeaux, le 4 janvier 2024

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région

Nouvelle-Aquitaine

Vincent JECHOUX

— ANNEXE 1-

A 1		*
N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
5545		
	A - ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL	1
A1	Les actes relatifs à la surveillance et au contrôle des transferts transfrontaliers de déchets,	Code de l'envi- ronnement, code minier, code du travail
A2	Les actes relatifs à la validation des émissions annuelles de CO2 dé- clarées dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre,	
A3 ,	Tout acte en lien avec l'instruction de dossiers relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement et de dossiers instruits au titre du code minier, à l'exception des arrêtés préfectoraux (autorisation, prescriptions complémentaires, sanction, mise en demeure),	
A4	La saisine de l'autorité environnementale sur les projets ICPE, mines et ouvrages électriques, en application de l'article R 122-7 du code de l'environnement,	
A5	Toutes les décisions individuelles prévues par le titre 1er du livre V du code de l'environnement, suite à un examen au cas par cas prévu dans le cadre de l'article L122-1 du code de l'environnement, et notamment les articles R122-2 et R122-3; sauf les décisions concernant les dossiers soumis à étude d'impact.	
В1	B- <u>ÉNERGIE</u>	÷ .
-,	Les courriers relatifs à la justification technico-économique des ouvrages, en application de la circulaire Fontaine du 9 septembre 2002,	
В2	Les courriers relatifs à la concertation préalable en application de la circulaire Fontaine du 9 septembre 2002,	i e
. ВЗ	Les courriers liés à l'instruction des procédures de déclaration d'utili- té publique, de servitudes et à l'approbation de projet pour les ou- vrages de transport et de distribution d'électricité en application du code de l'énergie livre III,	
В4	Les décisions d'approbation de projet pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité en application du code de l'énergie livre III,	
B5	Production d'électricité à partir d'énergie renouvelable, – Les décisions accordant ou refusant les certificats ouvrant droit à l'obligation d'achat pour les demandes déposées antérieurement au 30 mai 2016, en application du code de l'énergie livre III,	

N° de	Nature des décisions déléguées	Références
code		
	- Les courriers relatifs à l'obligation d'achat et au complément de ré-	
	munération,	
. B6	Les documents liés à l'instruction des procédures relatives au trans-	~
"	port et à la distribution de gaz naturel, à la maîtrise de l'énergie,	
	port et à la distribution de gaz naturel, à la maitrise de l'energie,	
B7	Les courriers relatifs au contrôle technique des ouvrages et au	
	contrôle des champs électromagnétiques en application du code de	
	l'énergie livre III,	5
В8	Les courriers et documents relatifs à l'élaboration des listes d'usagers	
	prioritaires des réseaux d'électricité, dans le cadre des consignes gé-	*
	nérales de délestages (arrêté du 05 juillet 1990), et des réseaux de	
	gaz assurant des missions d'intérêt général (arrêté du 19 mai 2008)	
В9	Les actes relatifs à l'attribution, la gestion et la fin d'une concession	
	hydroélectrique,	
B10	Les actes relatifs à l'instruction des déclarations d'augmentation de	
	puissance des installations hydroélectriques.	
*	C - SÉCURITÉ INDUSTRIELLE	
C1	C - SECORITE INDUSTRIELLE	
	Appareils à pression : les décisions prises en application du chapitre	
	ler du titre VII du livre I, du chapitre VII du titre V du livre V du code	
	de l'environnement ou des textes d'application de cette partie du	
	code de l'environnement, et concernant :	
	– les mises en demeure,	
	- les habilitations de portée locale des services d'inspection des utili-	
	sateurs pour le suivi en service des appareils à pression prévues à l'ar-	-
	ticle R.557-4-1 du code de l'environnement,	
	– les aménagements.	,
C2	Canalisations de transport de matières dangereuses (gaz, hydrocar-	
	bures, produits chimiques):	
	- les décisions d'accord ou de refus d'aménagement aux dispositions	
8	de l'arrêté du 05 mars 2014, en application du livre V, titre V, cha-	
	pitre V du code de l'environnement,	
	- l'information du transporteur de la procédure administrative à te-	
	nir au sujet de son projet de modification de son ouvrage, en appli-	
	cation de l'article R 555.24 du code de l'environnement.	
	D. TRANSPORTS	
	<u>D- TRANSPORTS</u>	
D1	Délivrance des autorisations de mise en circulation de véhicules :	*
	- véhicules de transport en commun,	
	 véhicules spécialisés dans les opérations de dépannage, 	
	,	

	NIO I	Noture des décisions déléguées	D (f(
	N° de	Nature des décisions déléguées	Références
	code		20
	2		
	٠	véhicules de transport de matière dangereuse,	•
	D2-s	Réceptions en série (RPT, NKS, agrément de prototype)	,
	D2-u	Réceptions à titre isolé, réceptions individuelles et identifications de véhicules,	
	D3	Surveillance des centres de contrôle de véhicules légers et poids lourds, et des contrôleurs techniques	
	D4-a	Agrément des centres de contrôle de véhicules légers et poids lourds, et des contrôleurs techniques,	
	D4-s	Sanction des centres de contrôle de véhicules légers et poids lourds, et des contrôleurs techniques,	
	D.5	Désignation d'un expert chargé d'effectuer la visite technique an- nuelle des petits trains routiers.	
١	v	E - RISQUES NATURELS ET SÉCURITÉ DES OUVRAGES HYDRAU-	,
		<u>LIQUES</u>	
	E1 -	Les études, évaluations et expertises en matière de risques naturels,	*
	E2	Les actes relatifs au contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques, à l'exception de ceux portant mise en demeure ou sanctions administratives	
		F - PROTECTION DE LA NATURE	
	F1 .	Les documents administratifs et décisions prévus dans le cadre de	
		l'application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et flore menacées d'extinction, des règlements communautaires correspondants et de leurs textes d'application (CITES),	
	F2	les décisions relatives au transport de spécimens d'espèces animales simultanément inscrites dans les annexes du règlement CE n°338/97 sus-visé, et protégés au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L411-1 et L411-2 du code de l'environnement,	
	-		
	F3	La conduite des procédures de transaction pénale, en matière de police de l'eau et de police de la pêche en eau douce.	
	F4	Les dérogations exceptionnelles au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement, les avis de la DREAL transmis au conseil national de protection de la nature (CNPN) ou au conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), et les transmissions des avis du CNPN aux pétitionnaires ou du CSRPN, y compris dans le cadre de l'instruction des autorisations environnementales.	
	F5	L'instruction des dossiers relatifs aux sites classés et sites inscrits, y	

N° de	Nature des décisions déléguées	Références
	*	WC
code	F ,	2.5
		-
x e	* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *	
*		
1	compris dans le cadre de l'instruction des autorisations environne-	*
	mentales.	
	, a	
l	G- AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE	
1	O- ACTORISATION ENVIRONMENTALE	
ŀ	a , T	v
7.0		
G1	Les actes relatifs à l'instruction des autorisations environnementales	
	et des certificats de projet dans les conditions fixées par le chapitre	2
	unique du titre VIII du Livre Ier du code de l'environnement, en qua-	
	lité de chef de service de l'État chargé de l'inspection des installa-	
	tions classées (articles R 181-2 et R 181 -3 du code de l'environne-	
	ment).	e .

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2024-01-05-00004

Arrêté fixant la liste des candidats à l'occasion des deux tours de scrutin de l'élection municipale partielle intégrale des 21 et 28 janvier 2024 à GRAYAN-et-L'HÔPITAL 33590



Direction de la Citoyenneté et de la Légalité Bureau des Élections et de l'Administration générale

N°2024/101

Arrêté du - 5 JAN, 2024

Arrêté fixant la liste des candidats à l'occasion des deux tours de scrutin de l'élection municipal partielle intégrale de la commune de GRAYAN-et-L'HÔPITAL des 21 et 28 janvier 2024

> Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine préfet de la Gironde Chevalier de la légion d'honneur officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral et notamment ses articles L.247, L.255-4 et L.256;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux et communautaires et le décret n°2013-938 du 18 octobre 2013 en portant application ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2023 portant convocation des électeurs pour procéder à l'élection des conseillers municipaux et communautaires de la commune de GRAYAN-et-L'HÔPITAL;

Considérant le tirage au sort effectué le jeudi 4 janvier 2024 à la Sous-Préfecture de LESPARRE-MEDOC attribuant un numéro d'ordre des panneaux électoraux pour chaque liste de candidats ;

Sur la proposition du secrétaire général de la sous-préfecture de Lesparre-Médoc;

ARRÊTE

<u>Article premier</u>: la liste des candidats pour le premier tour de l'élection municipale partielle intégrale de la commune de GRAYAN-et-L'HÔPITAL est fixée conformément à l'annexe jointe.

<u>Article 2</u>: cette liste est ordonnée dans l'ordre attribuant l'emplacement de l'affichage électoral après tirage au sort.

<u>Article 3</u>: le secrétaire général de la sous-préfecture de LESPARRE-MEDOC et la maire de GRAYAN-et-L'HÔPITAL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde et affiché en mairie dès réception.

Lesparre-Médoc, le

- 5 JAN. 2024

P/Le préfet,

Par délégation, le Sous-Préfet,

Fabrice THIBIER

4 allée du 8 mai 1945 33341 LESPARRE-MEDOC cédex Tél: 05 35 00 23 91 www.gironde.gouv.fr

21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	თ	ហ	4	ω	2	F	RANG	Panneau n° 1	
FRERE	BONCOEUR	LEBLANC	JOSSET	MATOS CHAVES	DOMKEN	LATAPIE	BAZZO	LAPORTE	KUPP-LIECK	REMY	BOUQUET FRERE	FLEURY	TEMPEZ	SAYO Y BLANC	LAIR	SUDREAU	ANDRAU	BOUCHON	CHARRIER	NICAISE	UNIS POUR GRA		Nom du candidat
Stéphane	Maryse-Andrée	Gérard	Yous	Gaël	Isabelle	Simon	Julia	Mickaël	llona	Lionel	Marie-Noëlle	Franck	Jacqueline	Sylvain	Patricia	Bernard	Jacqueline	Alain	Béatrice	Jacky	UNIS POUR GRAYAN-ET-L'HOPITAL))	Prénom du Candidat
																		OUI	OUI	OUI	Collination	Candidat au Conseil	

	Dellidiu	חייית אחגיי	10
	Remard	EVERAFRE	18
	Annick	CHOLLET	17
	חווי	מאוסרום אום	1 b
	Rrigitto	ו אַנְאַטְּטְּהָוּ	1 1 1
	Michal	MARCADIED	1/4
	Anne-Marie	KOELTEN-DISPAGNE	13
	Thierry	MILLET	12
	Véronique	TROTIGNON	11
	Jean-Claude	DURAND	10
	Marie-Christine	NIORT GIRARDIE	9
	Jean-François	JOUANDEAU	8
	Nathalie	SAGEOT	7
	Frédéric	MERLIN	თ
	Coralie	BAZIN	ហ
	Christophe	DEMOUGEOT	4
OUI	Julie	BÉZIÈS	ω
OUI	Laurent	BELLIARD	2
OUI	Florence	LEGRAND	Щ
ITAL Communication	ENDRE A GRAYAN-ET-L'HOPI	UNE EQUIPE POUR VOUS DEFENDRE A GRAYAN-ET-L'HOPITAL	RANG
င္လ	Prénom du Candidat	Nom du candidat	Panneau n° 2